



SEANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Ludovic LELANDAIS, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Jérôme LEREBOURG, M. Jean-Charles AUVRAY, M. François ANDRÉ, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, M. Bruno JAMES.

Pouvoirs : M. Frédéric COURTEILLE a donné pouvoir à M. Jérôme LEREBOURG, M. Gaël MARCHAND a donné pouvoir à Émeline BERTRAND HUS, Mme Alexia LALOUETTE a donné pouvoir à Mme Émilie BERTRAND HUS.

Secrétaire de séance : M. André FRANCOIS

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 16 février 2022. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame HUET, Inspectrice des finances publiques et conseillère aux décideurs locaux en charge de notre commune ici présente, nous a alerté sur l'état de nos finances. Par soucis de transparence et à la demande de M. le Maire, Mme HUET a accepté de venir exposer les finances aux membres du conseil municipal et en présence du public.

Madame HUET présente les perspectives financières 2022-2026, ces premières hypothèses confirment le constat que les difficultés proviennent de l'excédent de fonctionnement qui est trop juste pour couvrir les remboursements d'emprunts. Néanmoins, si le niveau des subventions était confirmé, et si les dépenses de fonctionnement sont suffisamment maîtrisées tout en augmentant la fiscalité cette année, nous pourrions mener à bien les projets envisagés. Selon le rythme de perception des subventions, des difficultés financières de trésorerie fin 2022 pourraient intervenir, début 2023, mais ces difficultés seront passagères.

1-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Total dépenses de fonctionnement 2021	292 617,71 €
Total recettes de fonctionnement 2021	303 062,72 €

Résultat de fonctionnement reporté au 002 171 125,23 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 = 171 125,23 €

RESULTAT 2021 181 570,24 € - 171 125,23 € = 10 445,01 €

RESULTAT DE CLOTURE 2020 : 181 570,24 € (Recettes F – Dépenses F 2021)

INVESTISSEMENT

Total dépenses d'investissement 2021 87 794,10 €

Total recettes d'investissement 2021 71 208,84 €

001 – Solde exécution reporté 2021 367 165,35 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 - 16 585,26 €

RESULTAT DE CLOTURE 2021 : 350 580,09 € (Recettes I – Dépenses I 2021)

RESULTAT DE CLOTURE 2021 : 532 150,33 €

*** RESULTATS A REPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2022**

INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER 2021

Dépenses 698 500 €

Recettes 309 243 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTATS DE CLOTURE 2021 : 350 580,09 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 (1068) : 38 676,91 €

(698 500 € - 309 243 € - 350 580,09 €)

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE CLOTURE 2021 181 570,24 €

AFFECTATION AU 1068 38 676,91 €

REPORT AU 002 (RF) 142 893,33 €

REPORT AU 001 (RI) 350 580,09 €

2- INVESTISSEMENTS 2022

RESERVES EXTERIEURES CONTRE L'INCENDIE		
-1 poteau incendie – rue de la Riche Blain	21568	12 000 €
-1 poteau incendie – rue le Roc Martel (salle des fêtes)		
MAIRIE		
-Réhabilitation de la grange en mairie	2313	700 000 €

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de proposer au budget primitif 2022 les investissements listés ci-dessous :

3- REVALORISATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Après concertation et au vu des investissements prévus, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3% les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

	D'imposition effectives 2021	Taux de référence 2022	Base prévisionnelles 2022	Produit de référence	Taux votés	Produits attendus
TFB	545 037	30,71	563 600	173 082	31,63	178 267
TFNB	71 216	13,57	73 600	9 988	13,98	10 289
					TOTAL	188 556

* TFB : Taxe Foncière Bâti / TFNB : Taxe Foncière Non Bâti

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

4-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'attribuer aux Associations, les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSES EN 2022
SOCIETE DE CHASSE	400 €
ADMR	500 €
APE RPI BOULON / FRESNEY	900 €
COMITE JUMELAGE	200 €
ESSOR DU VAL CLAIR	450 €
COMITE DES FETES BRETTEVILLE (FEU ARTIFICE)	300 €
CLUB CINGAL FOOT	150 €

ASSOCIATION QUALITE DE VIE	550 €
CAEN AEROMODELES	300 €
CLUB FRESNEY FOOTBALL	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	50 €
PLANCHE DISQUES	200 €
TOTAL SUBVENTIONS	4500 €

5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif pour 2022 est présenté par Monsieur CHAVARIA, Maire de la commune, responsable des finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	447 234,33 €
En section d'investissement	807 041,09 €
TOTAL DU BUDGET	1 254 275,42 €

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité

6- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation du hameau de Caillouet sont reportés, en raison de la situation financière de la commune. L'Agence Routière Départementale a en prévision de remettre en état la partie roulante. Une réunion d'information sera programmée courant mai avec les habitants de Caillouet.

Fin séance 22h05

M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

(A pouvoir de M. LEREBOURG J. & Mme
LALLOUETTE A.)

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

(A donné pouvoir à M. LEREBOURG J.)

Mme LALOUETTE Alexia

M. MARCHAND Gaël

(A donné pouvoir à Mme BERTRAND-HUS E.)
HUS E.)

(A donné pouvoir à Mme BERTRAND-

M. GUIBOUT Hubert